

au sein du clergé français et dans l'Eglise universelle. »

Le cardinal Billot aussi, dans l'Eloge écrit pour le centenaire de la naissance du cardinal Pie (en 1915; reproduit alors dans la *Croix*) :

La grande figure de Mgr Pie n'a rien perdu de son actualité : au contraire et plus que jamais, dans cette effroyable lutte engagée entre l'Eglise et la Révolution, il est pour nous l'homme de la situation, une lumière, un porte-étendard, un chef digne de figurer au premier rang parmi ces pères de notre génération que nous devons louer, dont nous devons suivre les conseils, imiter les exemples, méditer les enseignements... (Et si le cardinal, mort en 1880, n'a pas connu toutes nos lois de déchristianisation, toutefois, poursuit le card. Billot) ce qui est advenu de nouveau n'a été qu'une évolution de l'état de choses qui existait de son temps ; ce ne fut que le développement des principes dont il avait vu avec une rare pénétration les conséquences et les suites, le résultat des institutions, des opinions, des doctrines qu'il n'avait cessé de combattre pendant tout le cours de sa carrière.

Le P. Longhaye, d'autre part, dans une sorte d'épilogue aux *Oeuvres* du cardinal Pie :

Il y a unité dans cette œuvre épiscopale, si multiple et si diverse en apparence... : c'est le surnaturel, c'est le droit de J.-C. à régner socialement, revendiqué par une affirmation incessante, variée à l'infini dans ses formes comme les rébellions qu'elle combat, toujours une dans son fond comme la vérité qu'elle proclame... S'il fallait une épigraphe aux *Oeuvres* de Mgr de Poitiers, quelle autre choisir que le cri passionné de S. Paul : *Il faut qu'il règne, Oportet autem illum regnare?*

Cette idée fondamentale, Mgr Baunard l'a retrouvée dès les années de Séminaire du futur cardinal, dans une dissertation composée à St-Sulpice sur les droits et les devoirs de la société ; dès ses années de vicariat à N.-D. de Chartres ; elle inspire le jeune panégyriste de Jeanne d'Arc en 1844... Elle retentira vigoureusement sur les lèvres de l'évêque le jour où, recevant la barrette cardinale, un an à peine avant sa mort, il dira (26 mai 1879) au Président de la République, alors Jules Grévy :

Une obligation plus étroite m'est imposée d'employer les derniers restes de ma vie, les dernières ardeurs de mon âme, à inculquer à nos contemporains la sentence apostolique dont les trente années de mon enseignement pastoral n'ont été que le commentaire, à savoir : *Que personne ne peut poser un autre fondement en dehors de celui qui a été posé par la main de Dieu et qui est le Christ Jésus*, — et que, pour les peuples comme pour les individus, pour les sociétés modernes comme pour les sociétés antiques, pour les républiques comme pour les monarchies, *il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ*.

Aussi, en cette fin d'année et à la veille d'une campagne électorale si grosse de conséquences à long terme, est-ce une excellente pensée que l'on a eue de nous redire, à la suite du cardinal Pie, la doctrine de l'Eglise sur la royauté sociale du Christ, ses preuves, ses titres, le devoir des nations de la reconnaître, les suites de l'apostasie des nations modernes (suites pour les individus, pour la société, pour le pouvoir), le devoir de travailler à la restauration du règne du Christ (devoir des

fidèles, des prêtres, de l'élite intellectuelle et des chefs), le programme chrétien (dont la première condition est l'union de l'Eglise et de l'Etat), les difficultés (objections historiques, préjugés), l'avenir enfin de la royauté sociale du Christ et comment il faut ouvrir nos coeurs aux perspectives d'un rétablissement du règne du Christ dont la France sera le chevalier.

## QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — J'ai bien hésité à vous écrire au sujet de l'apparition de Notre-Seigneur aux mourants (*Ami* du 15 nov., p. 724 et suiv.). Mais enfin, il ne s'agit que d'un renseignement. Il serait bien difficile de trouver le passage dans le cardinal Billot, mais plus facilement et plus sûrement dans le R. P. Monsabré, année 1889, Confér. VI. Il cite sainte Catherine de Sienne, mais sur le ton oratoire et légèrement dubitatif. Du reste, vous avez si bien traité la question en elle-même, qu'il n'y a rien à y ajouter...

R. — Notre correspondant a tort d'écrire qu'il serait « bien difficile » de trouver un passage autorisant cette opinion, dans les œuvres du cardinal Billot. Il fallait, à la suite de notre article, reconnaître expressément que ce passage n'existe pas.

Il a raison en ce qui concerne le passage du R. P. Monsabré. L'impartialité nous fait un devoir de transcrire ce passage :

« Puisque je viens d'indiquer les mystérieuses opérations de Dieu, laissez-moi vous dire qu'il y a là une source de salut dont il nous est impossible de mesurer la profondeur. — Nous ne jugeons la vie humaine que par ses dehors, et, la plupart du temps, le péché ne nous y apparaît que sous un aspect repoussant qui nous fait le juger sévèrement. Nous oublions, comme le fait justement remarquer un auteur contemporain, « que la biographie intime de chaque âme est une miraculeuse histoire de la bonté divine ». Dieu tient compte de tout : du malheur de la naissance, de l'ignorance, de la faiblesse, des vices de l'éducation, de l'influence des milieux physiques et moraux, des difficultés de la vie et aussi du plus petit germe de bonne volonté. Dans les paternels calculs de sa Providence, plus souvent que nous ne le pensons, sa miséricorde l'emporte sur la Justice. Tel homme, que nous croyons plein de mauvais vouloir, n'est qu'un déséquilibré dont il aura pitié ; tel autre, que nous croyons opiniâtre dans le mal, est déjà sourdement travaillé par une grâce qui triomphera au seuil de l'éternité. Que dis-je ? S'il faut en croire une grande sainte (sainte Catherine de Sienne, autant que je me le rappelle), la miséricorde divine poursuit le pécheur jusqu'à ce moment suprême de l'agonie, où, suspendu entre la vie et la mort, il ne semble plus appartenir à la terre. Alors, une dernière fois, dans un mystère dont personne ne se doute, le Créateur et Rédempteur des âmes se présente et lui dit : Veux-tu de moi ? — Hélas ! il y en a qui répondent : Non. — Mais combien qui répondent : Oui ! — Sans doute, Dieu voudra qu'ils expient, dans de longs et cruels tourments, la capitulation tardive de leur âme pécheresse... ; mais, du moins, ils auront échappé à la damnation éternelle. »

Notre correspondant a saisi lui-même toute la nuance qui sépare le passage du P. Monsabré de

<sup>1</sup> P. Faber, *Le Créateur et ta créature*, liv. III, ch. 2.